



**Ecotec**

## Le contrat d'apprentissage

### Objectif

#### Dispositif de formation continue :

Acquisition en alternance d'une formation théorique et pratique en vue d'une qualification professionnelle reconnue, délivrée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP.

### Âge :

De 16 à 29 ans révolus.

### Nature et durée du contrat :

CDD ou CDI de 6 mois à 3 ans, au mois égale à la durée du cycle de formation.

### Centre de formation :

Actions de formation réalisées en présentiel et ou à distance dans un CFA.

### Accompagnement :

En relation avec la formation préparée, maître d'apprentissage titulaire d'un diplôme au moins équivalent à celui préparé par le jeune avec 2 ou 3 ans d'expériences en plus.

### Durée de formation :

En fonction du diplôme préparé.

### Aides financières de l'État pour les employeurs :

- Aide à la formation du maître d'apprentissage.
- Réduction d'impôt pour certains employeurs.
- Aide unique à l'apprentissage pour les entreprises de plus de 250 salariés.

### Modalités de contractualisation :

- Établir un contrat d'apprentissage, signé par l'employeur et l'apprenti.e (parents si apprenti.e mineur.e) : CERFA numéro 10103\*06
- Transmission du contrat par l'employeur à son opérateur de compétences (OPCO<sup>1</sup>) dans les 5 jours suivant le début du contrat.
- PEC<sup>2</sup> au coût du contrat

### Grille salariale<sup>3</sup> de l'apprenti.e en contrat d'apprentissage :

Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti (Données 2020)				
Situation	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1ère année	415,64	661,95 €	815,89 €	Salaire le + élevé entre le Smic(1 540 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
2ème année	600,37 €	785,10 €	939,04 €	Salaire le + élevé entre le Smic(1 540 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
3ème année	846,68 €	1 031,41 €	1 200,74 €	Salaire le + élevé entre le Smic(1 540 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage

### Aides financières<sup>4</sup> pour l'apprenti.e :

- Prime d'activité
- Transport.
- Hébergement.
- Restauration.
- Equipement de l'apprenti. (pour formations de niveau V et IV).
- Aide financière permis B. (sous conditions pour les deuxièmes années de CAP et mentions complémentaires).

Ces montants peuvent être majorés si un accord collectif applicable dans l'entreprise fixe une rémunération minimale plus élevée.

01 30 30 57 36

ecotec@ecotec.org

3 Avenue des Beguines, 95802 CERGY

École ouverte du lundi au vendredi de 9h à 17h30

1\*. OPCO : (Opérateur de Compétences) : ont pour missions de financer l'apprentissage.  
 2\*. PEC : Prise en charge.  
 3.\*Source gouvernementale service-public.fr, selon les accords de branche.  
 4.\* En fonction des critères définis par les financeurs.